

L'heure de passage du facteur évolue !

Voir passer la voiture du facteur six jours sur sept faits partis de notre quotidien.
De fait, les facteurs couvrent 100% des communes du territoire français et visitent 26 millions de foyers, y compris le samedi.

A partir du 18 septembre 2018, entre 12h00 et 14h00, voir la voiture du facteur stationner durant 45 minutes deviendra familier.

En effet, à compter de cette date, l'évolution de l'organisation du travail dans l'établissement courrier de PITHIVIERS prévoit que le facteur ait une coupure le midi pour pouvoir déjeuner. Son temps de travail sera donc désormais réparti sur l'ensemble de la journée, alors que nous avions plutôt l'habitude de le croiser en matinée.

Cette modification des horaires de travail traduit une mutation de l'activité de La Poste, et une évolution du métier de facteur.

Car si la distribution du courrier reste leur activité principale, les facteurs sont aussi acteurs de services au domicile, équipés de Factéo, leur nouvel outil numérique. Rendre service a toujours fait partie de l'ADN des facteurs assermentés. Aujourd'hui, les services rendus par le facteur se diversifient et s'étoffent :

- Remise et collecte commentées ;
- Vigie des personnes et des biens ;
- Collecte d'informations ;
- Installation et mise en main d'équipements ;
- Collecte et recyclage ;
- Diagnostic et constat ;
- portage de proximité ;

Cette évolution ne remet, bien évidemment, pas en cause les 4 missions de service public de La Poste, qui restent :

- l'accessibilité bancaire
- la contribution à l'aménagement du territoire
- le transport et la distribution de la presse
- la distribution du courrier 6 jours sur 7 au domicile de tous les français.